

## AVIS élu Francis FO SUR LA MISE EN PLACE D'UN CSP JURIDIQUE

La mise en place d'un CSP juridique n'impactera t-il pas l'emploi déjà existant ?

Les compétences de chacun seront-elles durablement reconnues avec possibilité d'évolution de carrière ?

Les postes resteront- ils implantés en FRANCE ?

Les gains d'efficacité sont- elles la seule solution pour permettre des réelles économies ?

Les salariés concernés auront-ils tous les mêmes avantages qu'avant en les plaçant tous sous la CCN de commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire ?

Malgré tout, une expérience récente sur les CSP paye et Auchan Voyage laisse de nombreuses interrogations et de ce fait j'émet un avis défavorable.